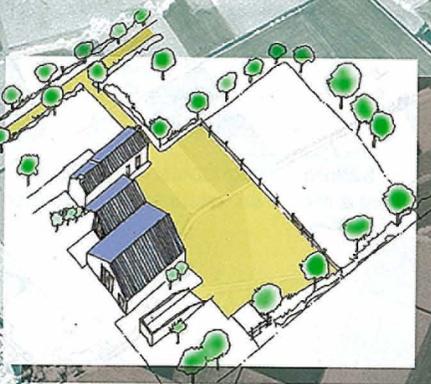


Guide de sensibilisation pour la conduite d'un projet de bâtiment agricole





Les bâtiments agricoles constituent dans nos campagnes morbihannaises les marques d'une activité qui ponctuent le paysage rural.

J'ai pu mesurer, à la lumière de dossiers présentés à la commission départementale des sites combien un bâtiment agricole fonctionnel et bien intégré dans son environnement participait à la valorisation du paysage.

J'ai également pu constater que certains projets insuffisamment étudiés s'inséraient difficilement dans les sites.

Dès lors j'ai demandé à mes services en collaboration avec les représentants de la chambre d'agriculture et grâce à l'assistance du C.A.U.E de conduire une réflexion destinée à aider les professionnels à mieux maîtriser l'élaboration de leur projet.

Cette réflexion a abouti à la publication d'un guide destiné à permettre aux porteurs de projets de s'inspirer de ces recommandations pour mener à bien leur projet.

Ainsi les bâtiments agricoles esthétiques et bien intégrés contribueront à mettre en valeur le paysage morbihannais.

Le Préfet du Morbihan
Gilles BOUILHAGUET

Confronté aux problèmes de rentabilité et de compétitivité, l'agriculteur construit aujourd'hui des bâtiments faciles à mettre en oeuvre et peu coûteux. L'utilisation de matériaux nouveaux industrialisés, impose une architecture standardisée sans souci d'insertion dans le paysage existant. Cette banalisation est d'autant plus frappante qu'elle s'oppose à la richesse du patrimoine bâti ancien dont les caractéristiques étaient étroitement liées au milieu naturel et à un savoir-faire issu des traditions et des coutumes locales.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan, en collaboration avec le Service Références de la Chambre d'Agriculture et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, souhaite sensibiliser les agriculteurs sur les conséquences visuelles de ce type d'intervention et leur donner les moyens de répondre aux nouvelles exigences concernant l'insertion dans le site et la qualité architecturale des constructions agricoles.

PRENDRE CONNAISSANCE DU PAYSAGE ENVIRONNANT

Une multitude de micro-régions composent notre département. Chacune d'elle possède des caractéristiques différentes et son identité propre. Cette richesse doit être conservée en luttant contre la banalisation des territoires.
Lors de la construction d'un bâtiment une étude au cas par cas doit être menée.

Pour analyser de façon précise l'environnement du siège d'exploitation, il est nécessaire de bien percevoir l'ensemble du paysage. L'approche doit donc être faite du plus éloigné vers le plus rapproché.

D'où et comment le siège d'exploitation est-il vu ?



- . Depuis des axes de circulation ?
- . Sur une crête ?
- . Isolé sur une plaine ?

Quelle est la situation du siège d'exploitation ?



- . A proximité d'un bourg ?
- . Dans un village ?
- . Isolé en pleine campagne ?
- . Proche de la mer ou d'une rivière ?
- . Dans un paysage remembered ?
- . Sur un versant ?

Comment les bâtiments s'insèrent-ils ?

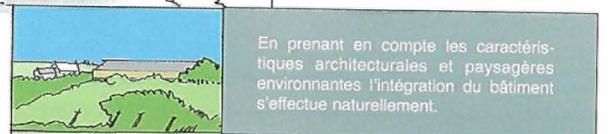
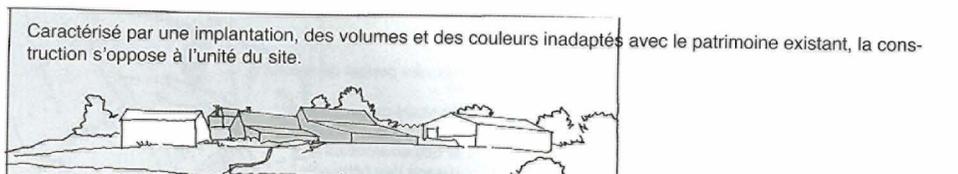
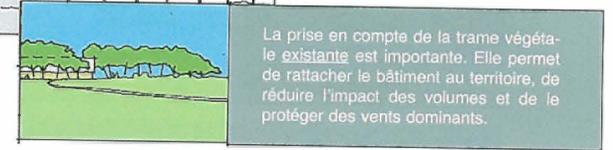
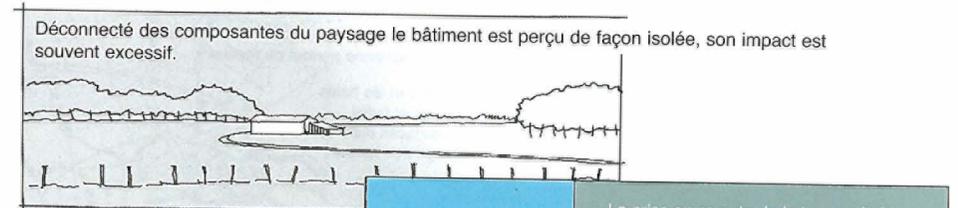
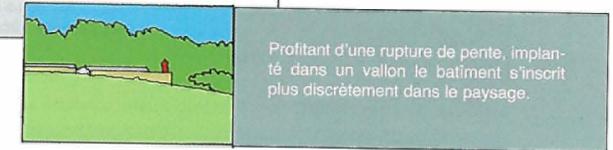
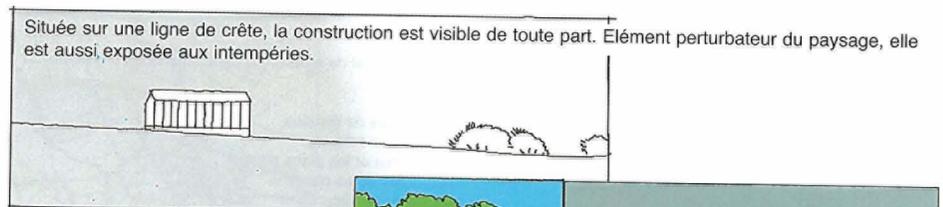


- . En harmonie, en opposition ?
- . Dans un repli du terrain ?
- . Dans la végétation existante ?
- . Proche des constructions existantes ?
- . Abrités des vents dominants ?

Le projet doit correspondre à la diversité des lieux et des sites. Pour s'inscrire en harmonie dans le paysage le concepteur s'interdira l'application systématique de recettes ne reposant que sur des procédés industriels. Il devra rechercher des solutions adaptées au contexte environnant.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU PAYSAGE

L'examen de la topographie, du maillage bocager, des voies de circulation permettent de situer les espaces et les vues les plus sensibles. Cette analyse doit aider à **mieux comprendre le paysage** et à définir la composition entre les éléments existants et le projet.



ELEMENTS D'ANALYSE DE L'EXPLOITATION

Lieu de vie et de travail le siège de l'exploitation est un espace **complexe** qui nécessite une analyse de **l'ensemble de son organisation**.
Le projet s'inscrit dans un paysage existant qu'il est essentiel d'étudier afin de mieux y intégrer les propositions d'aménagement.

L'état des lieux est une étape importante dans le projet d'aménagement, il permet d'établir **un diagnostic** pour bâtir un projet en cohérence avec les contraintes de production et en harmonie avec le paysage existant.

ELEMENTS D'ANALYSE A L'ÉCHELLE LOCALE

L'examen de la topographie, du maillage bocager, des routes et des chemins permet de situer les espaces et les vues les plus sensibles.

Carte I.G.N.



La lecture de la carte permet de repérer les caractéristiques physiques du paysage:

- . les courbes de niveaux
- . les masses boisées
- . les rivières et les plans d'eau
- . les routes et les chemins
- . les secteurs bâtis

ELEMENTS D'ANALYSE DU SIÈGE D'EXPLOITATION

La restitution des différentes caractéristiques du paysage local et du siège de l'exploitation est repéré et met en évidence :

Le relief, les voies d'accès et les terrains de l'exploitation



- . les limites de l'exploitation
- . les courbes de niveaux
- . les routes et les chemins

Photo aérienne



La lecture de la photo aérienne permet de repérer:

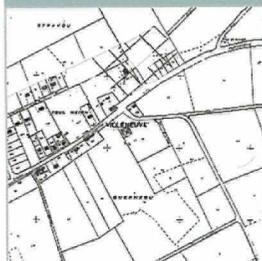
- . les talus et les haies
- . les bois et taillis
- . les surfaces cultivées
- . l'usage des terres

La structure végétale et le réseau hydraulique



- . les masses boisées, les talus, les haies,
- . les zones humides,
- . les plans d'eau, les mares,
- . l'usage des terres

Cadastre



La lecture du cadastre permet de repérer :

- . les voies de circulations
- . les propriétés foncières
- . le bâti environnant
- . l'usage des bâtiments

Usages, fonctions, circulations du siège d'exploitation



- . les accès
- . les circulations : véhicules et animaux
- . la maison d'habitation
- . les bâtiments d'élevage
- . les lieux de stockage
- . le relief, les points de niveau
- . les contraintes réglementaires

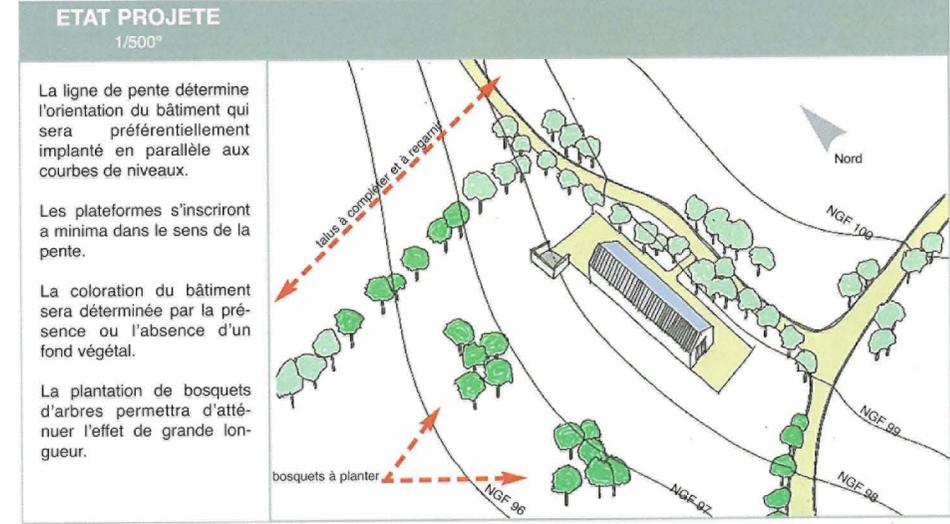
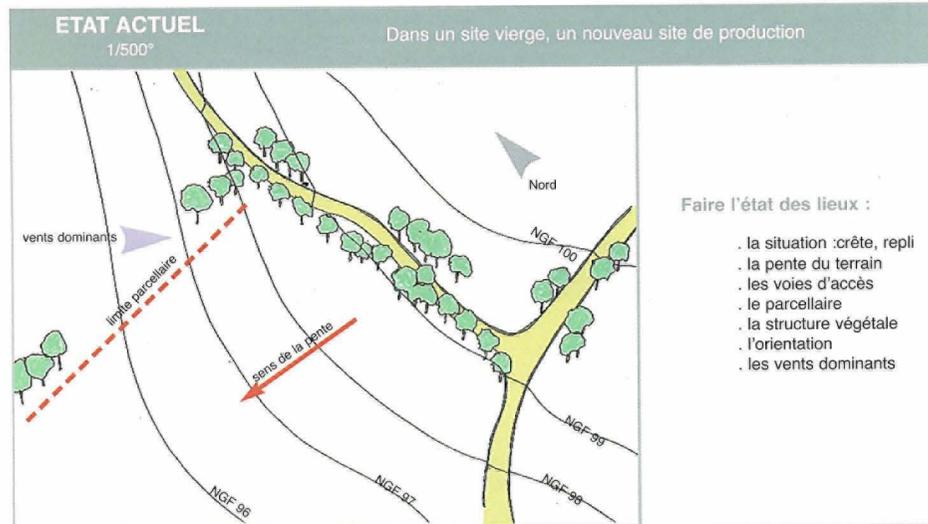
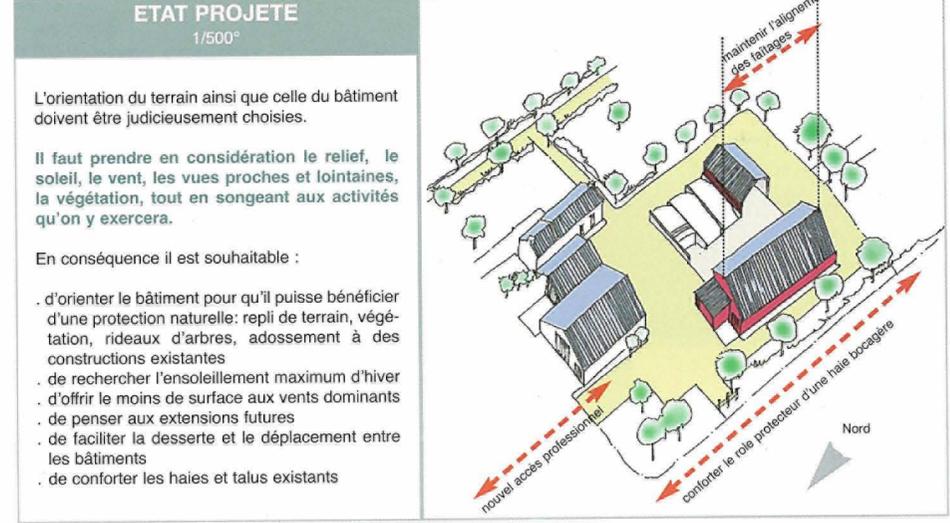
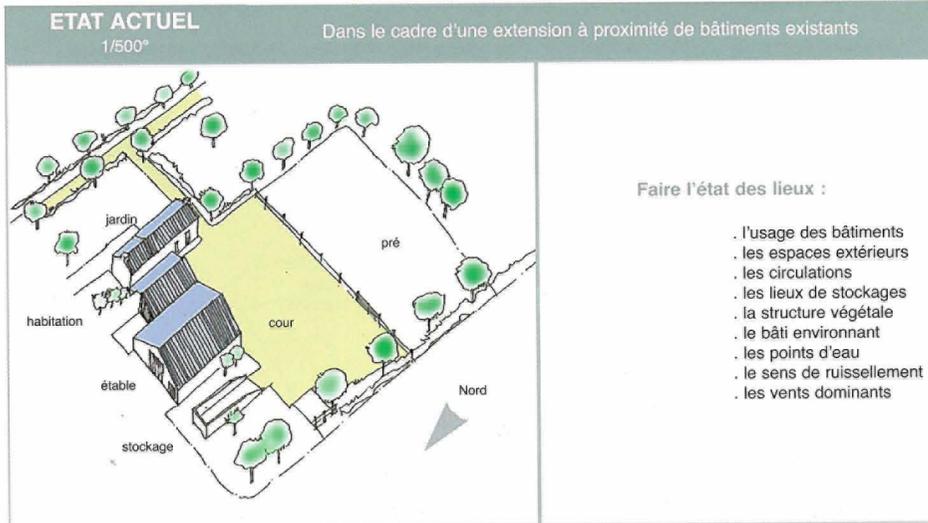
Cette analyse permettra de définir le secteur le plus favorable à l'implantation du bâtiment.

Il s'agit d'observer la ferme aujourd'hui, de comprendre son fonctionnement et son évolution.

ANALYSE DU SIEGE DE L'EXPLOITATION

L'évolution du mode de production et l'apparition de nouveaux bâtiments d'exploitation impliquent de prendre en compte l'ensemble des contraintes liées au fonctionnement de l'exploitation.

Avant tout projet, il est nécessaire de réfléchir à l'organisation des lieux.



La synthèse de l'état des lieux est l'articulation entre l'analyse et le projet d'aménagement.

Le bon fonctionnement est garant de la cohérence du projet.
C'est valoriser l'exploitation et la production.

VOLUMES, MATIÈRES ET COULEURS

On reproche souvent aux bâtiments agricoles d'être trop marquants dans le paysage. Ceci est souvent dû à l'emploi de plus en plus fréquent de matériaux économiques qui n'ont plus rien de commun avec le milieu dans lequel ils sont mis en oeuvre.

Par la mise en oeuvre simple, il est possible de réduire l'impact visuel des bâtiments :

- scinder le bâtiment en plusieurs volumes
- associer des volumes secondaires
- jouer avec les matériaux et les couleurs

LES VOLUMES

Traité en un volume unique, le bâtiment crée un effet de "barre". Tout mettre sous un seul toit s'avère souvent inadapté aux besoins.

On limitera les hauteurs, les longueurs et l'utilisation de différents type de bardage.

Eviter l'effet de barre



Le système constructif participe à l'écriture du bâtiment. Les fonctions déterminent les hauteurs.

Des bâtiments de hauteurs variées, correspondant à différents types d'occupation et de fonctions, réduisent le volume de la construction.



Il est préférable d'implanter un long bâtiment en parallèle aux courbes de niveaux et en dessous de la ligne de crête.

A partir d'une bonne compréhension du paysage, il est possible de travailler à intégrer un projet en liaison étroite avec le terrain.



LES MATIÈRES

Les bâtiments agricoles présentent de longues façades. Il conviendra de traiter le bardage avec soin. Une couleur trop claire provoque un contraste avec le paysage.

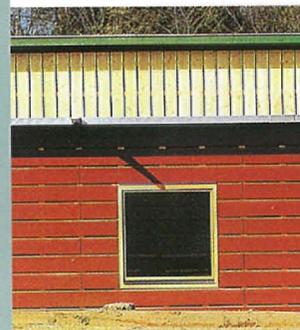
Eviter le bardage à rayure



Si on choisit le bardage métallique, on privilégiera les couleurs sombres. En toiture, les bandes d'éclairage sont à préférer à l'effet en "damier".



les couvertures sont souvent plus sombres que le reste du bâtiment.



LES COULEURS

De loin la couverture est la partie la plus visible du bâtiment. Une couleur claire provoque un contraste avec le paysage.

Eviter une toiture blanche



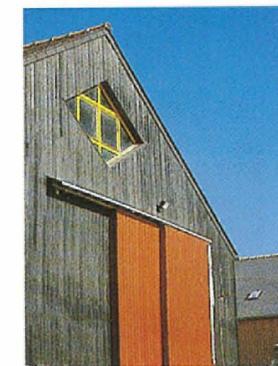
Les couleurs naturelles les plus proches du paysage sont souvent celles de matériaux simples utilisés dans leur état naturel.



les couleurs restent plutôt sombres et proche de celles du paysage, (brun, marron, ocre, gris, noir...)

les couleurs restent plutôt sombres et proche de celles du paysage (brun, marron, ocre, gris, brique, noir...)

les couvertures sont souvent plus sombres que le reste du bâtiment.



LE BOCAGE BRETON : BANDES BOISÉES ET TALUS

Les petites et moyennes parcelles cernées de haies et de fossés dessinent le paysage. Les opérations de remembrement ont eu pour conséquence de banaliser le paysage. Le diagnostic, l'analyse de l'état des lieux, doit faire ressortir les spécificités, les caractéristiques et les impacts de l'exploitation dans le paysage.

Aujourd'hui l'implantation et la replantation de bandes boisées en réseau (trame bocagère) assurent : une protection micro climatique et antiérosive, le maintien d'un équilibre écologique précaire, la valorisation d'un patrimoine paysager.

COMMENT IMPLANTER UNE HAIE ?

Le maillage est une succession de bandes boisées constituant un couloir écologique, une forêt linéaire.



L'orientation privilégiée est perpendiculaire à la pente pour limiter l'érosion et nord / sud pour bénéficier de l'ensoleillement sur les parcelles.



Pour une bonne implantation de la bande boisée, il est nécessaire :

- . d'effectuer un levé topographique
- . de noter les modifications parcellaires
- . de repérer la végétation en place
- . de prendre en compte les ruissellements
- . de prévoir les haies et talus à créer



On évitera de ceinturer la parcelle d'une haie de conifères qui aura pour conséquence de renforcer l'impact du bâtiment et de banaliser le paysage.

Eviter une haie uniforme



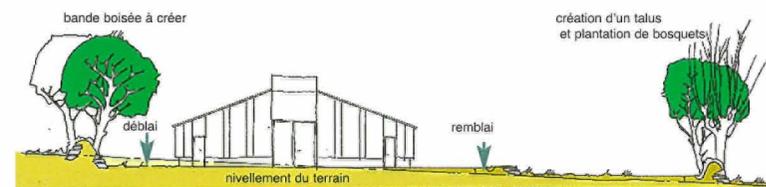
Epaulé à une haie boisée le bâtiment est rattaché au terrain. Un bardage sombre permet d'effacer le volume.



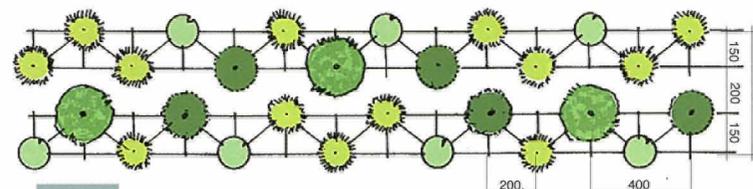
Adossé sur un fond végétal la couleur sombre du bardage réduit l'impact de la construction.



Ne pouvant modifier la volumétrie de certains bâtiments agricoles, seul l'apport de végétation peut créer une rupture de l'effet de "grande longueur". Isolé, aligné, en haie, bosquet ou taillis, l'arbre est un élément qui structure et identifie un lieu.



La création de nouvelles plantations s'inspire de ce qui pousse ordinairement dans nos campagnes morbihannaises, à savoir des haies composées de plusieurs essences dont principalement des feuillus : chêne commun, châtaigner, charme, hêtre, frêne, bouleau, érable, merisier, saule marsault, aulne, noisetier, prunellier, houx, fusain d'Europe, cornouillers mâle et, sanguin, sureau noir.



Les emplacements à choisir pour l'implantation des haies et talus boisés sont :

- . Le bord des rivières
- . Les ruptures de pente
- . Les talus et haies dégarnies
- . Les bordures de chemins et routes
- . La limite de propriété
- . Les lignes de crête



CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

1 Plan de situation
échelle au 1/25000

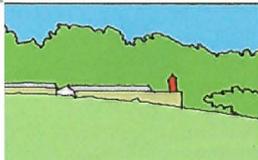
Repérage du village ou du lieu-dit par rapport à l'agglomération

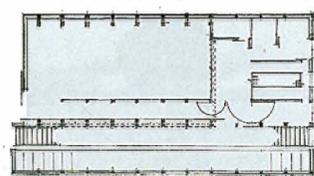
2 Plan cadastral
échelle au 1/2000

Localisation d'un bâtiment projeté par rapport au bâti de l'exploitation

3 Plan de masse
échelle au 1/500

En précisant : - les courbes de niveau
- la végétation et talus existants
- les limites de la propriété foncière
- détails des toitures

4 Coupes sur le terrain
échelle au 1/200 ou 1/500

En précisant : - le relief
- la végétation
- les accès

5 Plans
échelle de 1/50, 1/100, 1/200

Plans cotés et fonctionnement interne

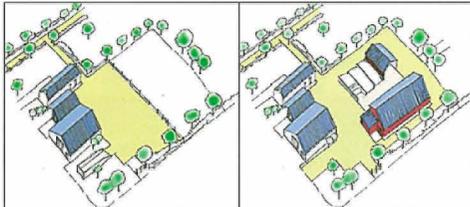
6 Coupes
échelle au 1/50, 1/100, 1/200

En précisant : les points de niveaux : avant et après travaux

7 Elévations
échelle au 1/50, 1/100, 1/200

Toutes les façades du projet sont à prendre en compte
en précisant : la nature et la couleur des matériaux en couverture, paroi, soubassement, menuiserie.

8 Volet paysager
Le volet paysager doit comporter les **quatre pièces** suivantes :
- Deux documents photographiques : une photo de près permettant d'apprécier le relief, les plantations, les parcelles contiguës, et une de loin pour visualiser le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet. Les points et angles de vue des photos doivent être reportés sur les plans de situation et masse.
- Des vues en coupe pour préciser l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel à la date du dépôt de la demande de permis de construire et indiquant le traitement des espaces extérieurs.

- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans l'environnement, son impact visuel, et le traitement des accès et abords.
- Une notice, structurée en deux parties, décrivant le paysage et l'environnement existants, et exposant les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage.


Plusieurs organismes sont à la disposition des agriculteurs et des éleveurs pour les aider dans leur démarche et les assister à concevoir leur projet.

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

31, rue Thiers 56 000 Vannes
tél : 02.97.47.18.15.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

adresse : 11 boulevard de la Paix - BP 508 - 56019 Vannes Cedex
tél : 02.97.68.21.56

La Direction Départementale de l'Équipement, Paysagiste Conseil

adresse : 8 rue du Commerce - BP 520 - 56019 Vannes Cedex
tél : 02.97.68.12.00

La Chambre d'Agriculture

adresse : Avenue Général Borgnis Desbordes
BP 398 - 56009 Vannes Cedex
tél : 02.97.46.22.00

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)

13 bis rue Olivier de Clisson 56 000 Vannes
tél : 02.97.54.17.35

les professionnels des C.A.U.E. architectes et paysagistes peuvent, dans le cadre de leur mission d'assistance architecturale et paysagère, conseiller les agriculteurs pour des projets de construction ou de réhabilitation, d'insertion de bâtiment dans un site, de création ou d'amélioration d'espaces extérieurs, de protection et de mise en valeur des paysages dans des opérations globales d'aménagement ou de développement.

**Document réalisé avec la
participation financière du
Conseil Général du Morbihan**



Elaboré et conçu par le C.A.U.E. du Morbihan Crédit photographique C.A.U.E.56
tous droits réservés, 3^e trimestre 2002
Édité par la Chambre d'Agriculture du Morbihan - Imprimerie Poisneuf